



Montpellier
Agglomération

Pôle Développement Territorial
Direction du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel
Service Aménagement

Monsieur Jacques RAPOPORT,
Président de Réseau Ferré de France
92 avenue de France
75648 Paris cedex13

Réf.: IG/CF/YN/EG/FB/LG- cm 2014

Objet : enquête publique de la gare nouvelle *Montpellier Sud de France* – avis de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

Montpellier, le 14 NOV. 2014

Monsieur le Président,

Suite à votre demande dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance les éléments suivants.

La Communauté d'Agglomération est favorable au projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) - gare nouvelle *Montpellier Sud de France*.

C'est pourquoi, elle a initié et conduit les procédures permettant de déclarer d'intérêt général l'opération d'aménagement accompagnant la gare, de modifier le PLU de la Ville de Montpellier et d'instaurer une ZAC.

Elle a également conduit une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant du Nègue-Cats, depuis sa naissance juste au Nord d'Odysseum, jusqu'à l'étang des Salins puis l'étang de l'Or ; cette démarche lui a permis d'assurer une coordination avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages pour intégrer les prescriptions définies par l'État et aboutir à ce que l'urbanisation du secteur de la gare n'aggrave pas la situation à l'aval, mais au contraire permette de réduire les risques d'inondations pour des occurrences centennales.

Conformément à ses engagements, la Communauté d'Agglomération a récemment approuvé, par délibérations du 31 juillet et du 1er octobre derniers, la réalisation des aménagements permettant d'assurer la desserte et la viabilité de la gare suivant des modalités adaptées aux différentes échéances de montée en puissance de sa fréquentation.

Les dispositions que nous avons décidé de mettre en œuvre permettront aussi de connecter la gare nouvelle à la gare St Roch.

De plus, nous avons engagé les échanges avec le Président de *Pays de l'Or Agglomération* (POA), pour anticiper les liaisons à assurer entre cette gare et *l'Aéroport Montpellier Méditerranée*.

La Communauté d'Agglomération a par ailleurs souhaité engager dès à présent la réalisation d'un pôle économique, sur ce secteur, en continuité immédiate de la gare nouvelle, autour des grandes infrastructures. Ce pôle sera la tête de pont du projet *Montpellier Métropole Numérique*, pour lequel la Communauté d'Agglomération vient d'obtenir, le 12 novembre dernier, le label national « *Métropole French Tech* ». Ce projet immobilier stratégique pour le développement économique de notre agglomération, future Métropole, comprend notamment la réalisation d'un bâtiment « phare », à la fois cluster et hôtel d'entreprises dédié au numérique.

Vous trouverez en pièce jointe, en appui à ces éléments, les délibérations du conseil communautaire relatives aux engagements de l'Agglomération vis-à-vis du projet de la gare nouvelle et de son environnement urbain, notamment la délibération n° 12474 du 31 juillet dernier qui a permis d'arrêter nos positions sur le sujet, celle n° 11738 du 25 juillet 2013 relative au prolongement de la ligne 1 de tramway et celle n° 12549 du 1^{er} octobre 2014 relative à la réalisation de la dalle de franchissement de l'autoroute A9 déplacée pour permettre l'accès à la partie supérieure du bâtiment voyageur.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



La Vice-présidente Déléguée aux transports et à la mobilité,

Isabelle Gianiel

PJ :

Délibération n°12549 du 1/10/2014
Délibération n°12474 du 31/07/2014
Délibération n°12471 du 31/07/2014
Délibération n°12472 du 31/07/2014
Délibération n°11738 du 25/07/2013